

un mariage difficile

Quelques îlots à vocation agricole subsistent au cœur même de l'agglomération de Tours. Pour combien de temps ?

Dimanche 9 mars, Joué-lès-Tours. Carte d'électeur en poche, les agriculteurs de la Liodière garent leurs tracteurs sur la place de la mairie avant de passer dans l'isoloir.

Une manière symbolique de protester contre le projet d'implantation d'une zone logistique de 160 ha (130 sur Joué, 30 sur Chambray) « qui mettrait à mal une des dernières zones agricoles de l'agglomération ».

Agriculteur au Grand-Trizay, Arnaud Bertrand, explique : « Je suis situé à 1 km de l'A 10, à 200 m de la ligne TGV, à 1 km de l'ancienne ligne Paris-Bordeaux et guère plus loin de la rocade sud de Joué. »

Ils sont sept dans ce cas-là ; sept à redouter l'implantation d'une

zone « qui remettrait en cause l'existence d'un territoire homogène, cohérent, marqué par la diversité des cultures qu'il abrite ».

A deux pas des « bretelles » et des usines, à un jet de pierre des giratoires et des zones d'activités survivent ainsi des exploitations céréalières qui font aussi du mouton, de la vache à viande, du lait, des volailles.

Un des plus forts taux spatial de France

Le cas de Joué est symbolique. Il est loin d'être unique. Responsables du pôle territoire et agriculture périurbaine au sein de la chambre d'agriculture, Régis Chauvin et David Froger évoquent celui du nord de l'agglomération.

« On trouve de très belles terres sur Parçay-Meslay, des exploitations bien structurées, des îlots irrigués. Créés il y a quinze ans, "Les Jardins de Meslay" illustrent bien cette volonté de modernisation. Or, ils ont été réellement me-

nacés par la réalisation des voies de desserte de la zone industrielle du Cassentin. » Alors agriculteurs ou derniers des Mohicans ? Exploitations agricoles ou réserves d'Indiens ? « Une étude universitaire récente démontre que Tours est une des villes de France à avoir connu un des plus forts taux de développement spatial », assurent les techniciens. « On n'est pas contre le développement économique mais contre le gaspillage de terre. Est-il normal que l'Allemagne utilise très exactement deux fois moins de surface que la France lorsqu'elle aménage une zone d'activité ? », abonde Daniel Lemesle.

Et le directeur de la chambre d'insister sur les effets induits de cette urbanisation grand format : « L'éparpillement des parcelles rend difficile et onéreuse la gestion des exploitations alors qu'une ferme, fut-elle située en plein cœur de ville, conserve un rôle économique fort. Est-il cohérent de supprimer ces derniers "poumons verts" et d'aller faire des kilomètres pour aller chercher son petit panier de légumes dans des Amap ? »

Reste à en convaincre les aménageurs.

Philippe SAMZUN



Agriculteur au Grand-Trizay, Arnaud Bertrand a le sentiment d'être « cerné ».

Montlouis protège ses terres

Montlouis ne fait pas partie de la première couronne. Pas encore. La commune viticole prend cette « menace » au sérieux. Pour la contrer, elle s'est dotée d'une Zap (Zone agricole protégée).

Elle est d'ailleurs une des toutes premières de France à avoir eu recours à cette procédure « qui n'induit pas une attitude défensive, mais une volonté de concilier dynamique urbaine et rurale », assure Jean-

Jacques Filleul, le maire de la commune. « L'agglomération tourangelle grignote patiemment du terrain, la pression urbaine s'accroît, les parcelles sont enclavées, les polémiques d'usages entre agriculteurs et citadins se multiplient », indiquent les promoteurs du projet.

Plus draconienne qu'un plan d'urbanisme, une Zap interdit toute espèce de construction et ne peut faire l'objet d'une révision « hâtive ».

A Montlouis, elle englobe 322 ha, soit 10 % du territoire communal.

Outre cet outil d'aménagement, la commune s'est dotée de dix hectares de jachères fleuries, réfléchit à un plan de circulation des engins agricoles, envisage de créer une zone d'activité viticole et de réaliser des chais collectifs. « Les viticulteurs, endettés à cause du coût du foncier bâti, n'ayant plus les moyens d'en construire des individuels. »

L'Indre-et-Loire perd 1.100 ha par an

Depuis 1988, l'Indre-et-Loire perd 1.100 ha de terres agricoles par an. Au niveau national, c'est la superficie d'un département français qui disparaît chaque année.

La chambre d'agriculture met l'accent sur l'importance des emprises foncières liées aux grands chantiers structurants (600 hectares pour la ligne LGV, 200 ha pour l'A 85 à Druye, autant pour l'A85 à

Bléré-Sublaines). En outre, la périodicité de révision des Plu n'offrirait pas assez de visibilité aux agriculteurs désirant reprendre une exploitation, en particulier celles à vocation élevage laitier.

Ce phénomène de déprise est aujourd'hui pris en compte. Une réflexion à long terme est menée dans le cadre du Scot. Elle vise à définir les périmètres de protection des es-

paces agricoles et naturels ; à identifier les zones à protéger.

Suite aux rencontres de Grenelle, le pôle territoire de la DDA d'Indre-et-Loire « planche » par ailleurs sur les moyens de « consommer moins, consommer mieux » dans une perspective de développement durable.

Ses conclusions doivent être étudiées avant la fin juin.